

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE MARTIME DE HANDBALL s'est réuni au siège de l'association, sur convocation de son Président.

Présent(s) : Jean-Luc LIGUORI, Cathy ELIE, Patrick METAYER, Gérard CARDON, Dominique CAILLAUD, Bernard CAILLAUD, Mathieu PERRU, Françoise TERNOIS, Mélanie GOBOURG, Clémendina BARBATI, Jocelyne NOURTIER, Reza AÏT-OUARAB, Patrick MEZARA, Alexandre LEBIGOT, Thierry THOMAS.

Excusé(s) : Hugues BOURGAULT, Katia KOUZAIIEFF.

Invité(s) présent(s) : Monsieur Nicolas MARAIS (Président de la Ligue Normande de Handball), Isabelle ROUSSEL et Olivier CLERMONT, salariés du Comité.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du procès-verbal du CA du 06 avril 2018
2. Informations du Président concernant l'assemblée générale 2018 de la FFHB
3. Validation du bilan financier 2017/2018 et budget prévisionnel 2018-2019
4. Bilan des commissions départementales
5. Etude des vœux
6. Validation des récompenses du Comité et Ligue 2017-2018 - Récompense M. Gérard SENCE
7. Présentation de la répartition financière du Pacte de développement
8. Organisation des finales départementales 2017-2018 au Kindarena - 02 et 03 juin 2018
9. Validation de l'ordre du jour et organisation de l'assemblée générale du Comité
10. Point sur le dossier « féminisation »
11. Questions diverses

Le Président fait alors circuler la parole.

Personne ne demandant la parole, le Conseil d'administration aborde et approuve alors les différents points de l'ordre du jour :

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 06 AVRIL 2018

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 06 avril 2018 est adoptée à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DU PRESIDENT CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE 2018 DE LA FFHB

Le Président s'est rendu à l'assemblée générale 2018 de la Fédération Française de Handball, et en communique un résumé au Conseil d'administration :

1/ Une intervention forte de la Fédération a été initiée auprès de l'État pour dénoncer le désengagement de ce dernier du financement des activités sportives en général (CNDS) et du handball en particulier. Le Président exprime son inquiétude sur l'avenir du développement sportif des jeunes qui devraient se rendre aux Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Un courrier a été envoyé lors de l'assemblée générale de la FFHB à la fin du mois d'avril à Madame la Ministre des Sports pour indiquer à l'unanimité l'opposition de l'ensemble des représentants des Ligues et des Comités de la FFHB à la réforme du financement du monde sportif (part territoriale du CNDS notamment). Ce courrier souligne également la mise en péril de la stratégie de la FFHB pour pouvoir envoyer des jeunes médaillables aux JO, et demande des mesures de confiance et d'apaisement.

Ce courrier est demeuré ci-annexé, et sera adressé, à la demande du Président, à tous les présidents de club de Seine-Maritime.

2/ Le Président revient sur la gouvernance applicable au sein du Comité, pour représenter ce dernier lors des réunions et assemblées fédérales. Il rappelle que les Comités ont donné, en 2015, pouvoir au Conseil d'administration de la Fédération pour voter les vœux en ses lieux et place, à condition qu'une majorité de 80 % au moins s'en dégage.

Le Président du Comité souhaite que la FFHB adresse la liste des vœux à étudier suffisamment en avance pour permettre une prise de position des différents Conseils d'administration des Comités, le cas échéant, et permettre un fonctionnement réellement démocratique des institutions du handball.

3/ Le Président indique également avoir voté contre la résolution transformant de fait le financement de la Maison du Handball en financement *du fonctionnement* de la Maison du Handball, à rebours des intentions des délégués ayant voté cette résolution antérieurement à sa construction.

4/ Le Président annonce avoir voté contre une résolution concernant la D1M, ne prévoyant aucun financement précis. Cette résolution a d'ailleurs été rejetée à une forte majorité. Il en a été de même avec les modifications présentées quant au financement des clubs souhaitant évoluer en D2F.

5/ Le Président informe que l'utilisation de la colle dans les salles a été évoquée. Il est rappelé que chaque mairie, propriétaire de la salle, reste libre d'autoriser ou d'interdire l'usage de la colle. Il appartient cependant à l'ensemble des clubs de défendre son point de vue, de favoriser une utilisation intelligente de la colle et le respect des installations mises à leur disposition.

6/ L'unanimité s'est faite, à l'assemblée générale de la FFHB, pour constater une grave évolution des insultes à l'égard des arbitres et des joueurs provenant des tribunes. Le Président indique qu'il insistera sur ce point lors de la prochaine assemblée générale du Comité. Il rappelle d'ailleurs aux administrateurs du Comité, leur responsabilité personnelle à cet égard, évoquant deux incidents graves (violences physiques) survenus récemment. Bernard CAILLAUD prend la parole et confirme les propos du Président. Il souligne cependant que les clubs sont en pratique démunis face aux incivilités, malgré les mesures prises jusqu'au niveau fédéral. Il rappelle également la responsabilité personnelle des présidents de club en cas d'agression verbale ou physique.

7/ La présentation des états comptables de la Fédération sera modifiée (budget pluriannuel, prise en compte d'actions nationales, etc.)

Conclusion : Globalement, le déroulement de l'assemblée générale a été d'une très bonne tenue et l'organisation était de grande qualité. Le Président rappelle enfin que le prix du billet d'avion (l'assemblée générale se tenant outre-mer) a été pris en charge par la FFHB, sur une ligne spécialement provisionnée à cet égard.

3- VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2017/2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019

Comptes de l'exercice 2017

Françoise TERNOIS, trésorière, prend la parole et indique que :

- le total du bilan est en augmentation (183 299,94 € contre 118 445,39 € en 2016). Les principales variations concernent, à l'actif, les disponibilités financières et les créances sur les clubs, et au passif le niveau des fonds propres ;

- le compte de résultat est en nette augmentation, en raison de l'évolution du niveau des licences (suite à une décision fédérale), de diverses subvention, et de financements privés (ventes diverses).

En raison de ces bons résultats, les redevances ne progresseront que très modérément cette année. Il en va de même des licences, qui n'augmenteront que de 50 centimes, tout en permettant de compenser la disparition de la subvention CNDS. Les indemnités demeureront inchangées.

Budget prévisionnel

Le budget 2018 comprend l'organisation des finalités au Kindarena, pour des dépenses et des recettes escomptées à hauteur de 50 000 €, et passe ainsi de 244 000 € à 312 800 €, sans variation significative du résultat prévisionnel.

Mathieu PERRU, Responsable de la commission des finances, intervient et indique :

- que l'amélioration de la situation financière du Comité est due à un juste maintien des charges et à une augmentation des licences imposée par la Fédération au Comité,
- que les Administrateurs ont travaillé, conformément à leurs engagements de campagne, à la captation de financements privés, et que ce travail a avancé plus vite que prévu,
- que le Comité a bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2017, mais que ces sommes sont appelées à disparaître totalement à brève échéance,
- qu'une situation saine correspondrait, pour le Comité, à disposer de réserves équivalentes à une année de fonctionnement.

Le Président intervient et, répondant aux questions de deux administrateurs, insiste sur le fait que les clubs bénéficieront, à moyen terme, de l'amélioration des finances du Comité. Il rappelle également que le sport requiert des financements en rapport avec les ambitions affichées (champion des inter-comités), à l'image de ce que la Fédération souhaite pour l'équipe nationale (champion du monde en masculin et en féminin).

De même, Reza AÏT et Patrick METAYER répondent à Bernard CAILLAUD, qui s'interroge sur la variation prévue à la hausse de certains postes de dépenses, et l'expliquent par le développement prévu de nouvelles actions en faveur des jeunes et des clubs.

4- BILAN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

COC

1/ Gérard CARDON indique que la Commission a tenu sept réunions plénières au cours de l'année, et a réalisé avec Alexandre LEBIGOT un travail téléphonique quotidien (130 matches se tiennent chaque semaine). Par rapport aux années précédentes, le nombre d'anomalies est en nette baisse, conformément aux engagements du Comité, et grâce au travail des membres de la commission et d'Isabelle ROUSSEL. Le contact avec les présidents de club est jugé satisfaisant.

Pour les moins de 11 ans, les clubs ont su limiter les écarts entre les équipes, et ont réclamé l'application du même dispositif aux moins de 13 ans dans l'avenir.

2/ Lors de la dernière réunion, il a été décidé :

- de proposer la modification de l'article concernant les inversions de match : le club demandeur devra contacter l'autre club par mail, en mettant le Comité en copie de toute correspondance. La décision prise est ensuite encodée dans Gesthand ;
- la création d'un article prévoyant l'utilisation d'une feuille d'évaluation des matchs sur différents points, notamment le respect du protocole, le déroulé de la rencontre, la qualité de l'arbitrage, la survenance d'incidents pendant le match, etc. L'objectif de cette feuille d'évaluation est d'être facile d'emploi, tout en permettant de remonter des informations utiles et suffisantes pour l'établissement de statistiques sur les problèmes rencontrés et d'y proposer des solutions. La feuille d'évaluation sera remplie par les deux managers et le responsable de salle présents à la rencontre.

Certains administrateurs interviennent et font des préconisations d'amélioration du modèle proposé. Il faudra cependant tenir compte du critère de la subjectivité humaine, et du volume d'information à traiter.

Sur ce dernier point, une importante réflexion permet de dégager un consensus autour du fait que l'évaluation doit être vue comme une estimation de la qualité des matchs et de la promotion du « fair play » et du civisme prévues par le projet du Comité présenté au CNDS. L'évaluation devra donc être revue en conséquence.

Le Responsable de la commission se déclare en conclusion très occupé, certes, mais globalement satisfait de l'évolution des travaux de sa commission au cours de l'année 2017.

CMCD

Thierry THOMAS, Responsable de la Commission, indique que 8 clubs ont été sanctionnés (4 pour l'arbitrage, 4 pour absence d'équipe).

En raison de la démission du précédent président, le montant des amendes (1220 €) sera cumulé à celui de la saison à venir puis redistribué aux meilleurs clubs l'année prochaine.

SALLES ET TERRAINS

Alexandre LEBIGOT indique qu'il est en attente du retour de dossiers de différentes salles (Oissel notamment).

Concernant l'utilisation de la colle dans les salles, il indique avoir envoyé à la mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont une information sur un produit permettant son retrait facilité.

Il a de même accompagné différents clubs sur des points divers (gesthand, etc.).

La réunion plénière aura lieu plus tard dans l'année.

Patrick MEZARA suggère de faire coïncider la ré-homologation du Kindarena avec les finalités des 2 et 3 juin 2018.

DEVELOPPEMENT / MINI-HAND

Mélanie GOBOURG, Responsable de la commission, indique que de nombreux plateaux ont eu lieu, ce qui est satisfaisant, mais l'organisation (nouvelle pour beaucoup) nécessite encore d'être améliorée.

La labellisation « Ecole de Hand » est toujours en attente auprès de la Fédération.

La Présidente et Clémendina BARBATI remercient l'intervention des salariés, qui a permis un accueil à la médiathèque d'Yvetot, avec l'intervention du club d'Yvetot.

Une nouveauté pour 2018 : initiation découverte du handfit à Yvetot.

EDA

Patrick MEZARA, Responsable de la commission, indique qu'avec les salariés du comité, il lancera une alerte sur la formation des JAJ. Il souhaite un bilan d'étape qui sera présenté par Olivier CLERMONT.

Sur ce point, le Président du Comité indique que lors d'un récent déplacement, il a pu rappeler le rôle du CTF dans le domaine de l'arbitrage, mais qu'un nombre encore trop faible de demandes est effectué (3 demandes sur 46 clubs).

Ce point est complété par une réflexion de fond d'Olivier CLERMONT pour les années à venir, sur l'intégration des JAJ aux stages techniques pour évoluer en compétences. Un débat s'engage alors entre différents administrateurs et Nicolas MARAIS, président de la Ligue normande de handball, rappelle que la Ligue met tout en œuvre pour développer la formation des arbitres et des suiveurs territoriaux. De plus, il indique que la Ligue, en collaboration avec le Comité sont à la disposition de tous les clubs à l'occasion de ces formations.

5- ETUDE DES VŒUX

1/ Le Responsable de la CMCD formule trois vœux au nom de sa commission :

- Valorisation des techniciens : au vu de la formation continue des entraîneurs, mais aussi pour valoriser l'entraîneur s'impliquant dans l'ETD du Comité, la Commission souhaite pouvoir créditer le club dont est issu l'entraîneur de 5 points par présence sur les regroupements de la sélection.

Patrick MEZARA prend la parole et défend également la promotion des diplômes officiels (BE, BPJEPS...) et propose une modulation du nombre de points attribués aux différentes formations.

- valorisation pour l'organisation d'un plateau de mini-hand : au vu du développement des plateaux mini-hand sur le territoire de la Seine-Maritime, la commission propose que pour toute organisation d'un plateau mini-hand, avec plusieurs équipes différentes, déclaré et validé dans Gest' hand, le club organisateur bénéficiera de 25 points sur son socle de ressource.

- arbitre de +55 ans : au vu de la baisse du nombre d'arbitres mais de la présence, sur le territoire de la Seine-Maritime, d'arbitres ayant dépassé les 55 ans d'âge, la Commission propose, au nom de la CTA, de valider le positionnement sur le socle de base de la CMCD départementale des juges arbitres T3 officiant au niveau départemental respectant les conditions suivantes :

- juge arbitre de plus de 55 ans inscrit sur la formation « accompagnateur d'école d'arbitrage »
- juge arbitre de plus de 55 ans inscrit sur la formation « animateur école d'arbitrage »
- juge arbitre de plus de 55 ans inscrit sur la formation « juge superviseur territorial »
- juge arbitre de plus de 55 ans élu au sein d'une commission départementale et/ou d'un Conseil d'administration de la Ligue ou du Comité, en fonction des places vacantes.

Ces conditions permettraient objectivement de mesurer l'implication de ces arbitres âgés de plus de 55 ans dans un dispositif de formation servant le développement de l'arbitrage. Il est aussi acquis que l'arbitre concerné devra présenter un certificat médical avec test d'effort obligatoire.

2/ Propositions émanant du Handball Club d'Eu :

- transfert de la Ligue vers le Comité de la commission de discipline (horaires trop tardifs, délai d'attente trop long, etc.)

↳ Nicolas MARAIS intervient et indique que la réponse de la Ligue sera défavorable, comme contraire aux statuts et règlements de la Ligue et du Comité.

- présence d'un arbitre neutre pour les Coupes 76 pour éviter les querelles entre club en raison d'un arbitrage « maison », ou présence d'un JAJ du club visiteur en binôme avec un JAJ du club recevant.

- avoir plus d'obligations en matière de plateaux de mini-hand, et pour la CMCD avoir l'obligation de participer à un nombre donné de plateaux de mini-hand.

- concernant le site internet du Comité, avoir une page dédiée à l'information sur les tournois à venir organisés par les clubs du département, que ce soit en préparation de saison, en hiver ou en fin de saison ; mise à jour plus régulière du site.

↳ Reza AÏT indique qu'un travail de refonte du site est en cours, ainsi qu'une stratégie sur les réseaux sociaux.

3/ Proposition émanant du club de Saint-Nicolas-d'Aliermont :

- mise en application au niveau du Comité des péréquations arbitrages et déplacements.

↳ La Trésorière et le Responsable de la Commission Finances précisent que ce dispositif est déjà appliqué.

6- VALIDATION RECOMPENSES COMITE & LIGUE 2017-2018 - RECOMPENSE M. GERARD SENCE

La liste des récompenses du Comité pour 2017/2018, proposée par le Président et adoptée par le Conseil d'administration, est demeurée ci-annexée.

Le Conseil d'administration approuve la proposition du Bureau directeur de décerner la première récompense « Monsieur Gérard SENCE » à une personnalité du Comité plutôt qu'à un club et décide d'honorer un(e) licencié(e) dont le nom ne sera dévoilé que lors de l'assemblée générale.

7- PRESENTATION DE LA REPARTITION FINANCIERE DU PACTE DE DEVELOPPEMENT

Le Président informe qu'il a participé le 4 mai 2018 à la Ligue au Conseil du Territoire au cours duquel ont été évoquées et présentées les décisions relatives au déploiement financier du Pacte de développement fédéral.

Selon les critères retenus par la FFHB, une répartition équilibrée a été proposée et acceptée. La Comité de Seine Maritime se voit octroyer la somme de 6 021.44 € soit une augmentation de 1 100 € par rapport au FADTE (saison 2016/2017).

Nicolas MARAIS intervient, et indique que les dotations ont été réparties sur 5 postes différents, selon des pourcentages précis. La Ligue a tenu à remercier les Comités pour leur engagement, en leur reversant une fraction de la part variable revenant aux Ligues. Il déclare encore regretter l'évolution des politiques menées par le CNDS, qui a conduit de nombreuses ligues et clubs à renoncer, purement et simplement, à déposer un dossier. Il souligne toutefois que les Départements et la Région maintiennent leur engagement, et s'en félicite.

Le Président du Comité tient à remercier Françoise TERNOIS et Patrick METAYER pour la qualité de leur travail, qui aura permis au Comité de présenter à la Ligue et à la FFHB un dossier complet et étayé.

8- ORGANISATION DES FINALES DEPARTEMENTALES AU KINDARENA - 02 ET 03 JUIN 2018

L'organisation de l'événement est entrée dans sa phase finale, en partenariat avec la société EVENT MA COM et l'équipe du Kindarena.

Une feuille d'inscription circule pour que les membres du Comité puissent s'inscrire à une activité bénévole pendant l'organisation. Il est rappelé que le plus grand sérieux devra être respecté quand à la présence effective des volontaires, pour une parfaite réussite de l'événement. Des volontaires sont également requis pour faire des crêpes.

D'autres demandes d'information pourront être envoyées aux administrateurs, le cas échéant.

Le Président rappelle qu'il y a un an à peine, tenir des finalités au Kindarena relevait de l'inenvisageable, et qu'aujourd'hui la concrétisation de ce projet suscite une adhésion certaines. Le match amical international de handball féminin du samedi 2 juin est une récompense supplémentaire pour tous ceux qui se sont impliqués dans le projet.

Par ailleurs, les courriers d'information aux officiels ont été envoyés, et sont en attente de réponse.

Les prochaines finalités pourront éventuellement se tenir aux Docks du Havre.

9- VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR & ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE

Le Président présente l'ordre du jour proposé par le Bureau Directeur pour l'assemblée générale de juin 2018 :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2017
- Rapport moral du Président
- Cooptation de M. THOMAS Thierry au Conseil d'Administration
- Rapport des Commissions saison 2017-2018
- Rapport des vérificateurs aux Comptes Finances 2018
- Remise des Récompenses
- Saison 2018/2019 – Propositions des Commissions
- Redevances indemnités 2018/2019
- Budget prévisionnel 2018

10- POINT SUR LE DOSSIER « FEMINISATION »

Mélanie GOBOURG indique qu'une réunion a été récemment annulée, mais que globalement le travail sur la féminisation progresse bien. Il ne sera toutefois pas possible de présenter un compte-rendu détaillé lors de l'assemblée générale. Le Président du Comité se propose en conséquence d'aborder lui-même ce point au cours de l'AG.

11- QUESTIONS DIVERSES

Les rapports d'activité des diverses Commissions devront être envoyés avant le 24 mai 2018 pour pouvoir figurer dans le bulletin annuel.

En clôture de la réunion, le Président du Comité tient à féliciter Monsieur Nicolas MARAIS pour la remise de la Médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, qui l'en remercie. Il indique également que l'équipe de France masculine de handball sera présente les 5 et 7 janvier 2019 pour leur préparation au Championnat du monde.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-et-une heures et trente-cinq minutes.

Secrétaire de séance
Mathieu PERRU

Le Président
Jean-Luc LIGUORI

